



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026, qui se tiendront au 421, 4^e Avenue et qui débiteront à 19 h 30 :

Le 13 janvier	Le 7 juillet
Le 3 février	Le 11 août
Le 3 mars	Le 1 ^{er} septembre
Le 7 avril	Le 6 octobre
Le 5 mai	Le 3 novembre
Le 2 juin	Le 1 ^{er} décembre

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 19 novembre 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière